



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Norvege

Question écrite n° 2380

Texte de la question

M. René Andre attire l'attention de M. le ministre delegue aux affaires europeennes sur le durcissement de la Norvege quant a sa politique de chasse a la baleine. Comme le Japon, la Norvege a l'intention de developper le chasse commerciale de ces cetaces, contre l'avis de tous les specialistes de la faune et de l'environnement. En outre, cette chasse s'effectue dans des conditions particulierement cruelles pour les animaux. Il lui demande de lui faire part de la position du Gouvernement sur ce probleme et des dispositions susceptibles d'etre arretees dans le cadre de la CEE.

Texte de la réponse

La Norvege a effectivement decide de reprendre la chasse commerciale a la baleine, malgre le moratoire en vigueur et en pretextant de son objection a ce moratoire. La France s'est associee, lors de la derniere reunion de la commission baleiniere internationale, a une declaration conjointe d'une quinzaine de pays, demandant a la Norvege de revenir sur sa decision. La CEE a adopte des regles de protection des especes sauvages. La Norvege devra respecter ces regles dans le cadre de la negociation d'adhesion, qui implique l'acceptation de l'acquis communautaire.

Données clés

Auteur : [M. André René](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2380

Rubrique : Politique exterieure

Ministère interrogé : affaires européennes

Ministère attributaire : affaires européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 juin 1993, page 1591

Réponse publiée le : 20 septembre 1993, page 3027